

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES



# RENTRÉE SCOLAIRE Septembre 2019

Pour les enfants nés en 2016  
et les nouveaux résidents

Inscriptions du 7 janvier au 29 mars 2019  
dans votre Mairie  
ou par courriel : [enfance@mairie-athis-mons.fr](mailto:enfance@mairie-athis-mons.fr)

Informations pratiques :  
[www.mairie-athis-mons.fr](http://www.mairie-athis-mons.fr)



Ville d'Athis-Mons



# Inscriptions scolaires du 7 janvier au 30 mars 2019

Les étapes sont :

**Étape 1** : remettre son dossier d'inscription complet

- en Mairie Principale
- ou par mail à : [enfance@mairie-athis-mons.fr](mailto:enfance@mairie-athis-mons.fr) (à favoriser)

**Étape 2** : le service Enfance donne aux familles les coordonnées de l'école d'affectation dès que le dossier est complet.

**Étape 3** : l'école vous donne rendez-vous afin de valider l'admission

**Étape 4** : se présenter à ce rendez-vous avec le certificat de radiation (si votre enfant vient d'un autre établissement)

**En cas de déménagement ou de demande de dérogation**, adresser le formulaire «Demande de dérogation interne/externe 2019/2020» au service Enfance et Affaires Scolaires. Les demandes sont traitées en commission (Ville - Éducation National) et les réponses transmises fin juin.

Photocopies des pièces justificatives obligatoires à fournir au moment de l'inscription :

- bail ou acte de propriété,
- livret de famille ou acte de naissance,
- carnet de santé (2 pages des vaccinations),
- l'intégralité du jugement de divorce,
- pièce d'identité du père,
- pièce d'identité de la mère,
- photocopie de la dernière taxe d'habitation.



Attention la mairie ne fait pas les photocopies

## Si vous êtes hébergés, les pièces suivantes doivent être produites :

- livret de famille ou acte de naissance,
- carnet de santé (2 pages des vaccinations),
- l'intégralité du jugement de divorce,
- pièce d'identité du père,
- pièce d'identité de la mère,
- l'attestation d'hébergement de moins de 3 mois,
- la pièce d'identité de l'hébergeant,
- le bail ou acte de propriété de l'hébergeant,
- la taxe d'habitation 2018 de l'hébergeant.



## Pour les enfants nés en 2017 :

**L'inscription en Toute Petite Section – TPS** est soumise à un entretien avec la directrice de l'école qui vous expliquera les modalités d'accueil puis à une commission (Ville - Éducation National) qui délibère fin Juin.

**3 écoles accueillent les enfants de moins de 3 ans (les maternelles : La Fontaine, Charles Perrault et La Rouquette).**

Vous pouvez pré-inscrire votre enfant en TPS en remplissant le dossier d'inscription scolaire 2019/2020 avec les pièces demandées. Les dossiers seront transmis aux directrices qui se chargeront de vous contacter pour un entretien.

**Les réponses seront transmises aux parents, par courrier, après la commission.**



**Service Enfance et Affaires Scolaires**  
**Place du Général de Gaulle**  
**91200 Athis-Mons**  
**Tél. : 01 69 54 55 60**  
**Courriel : [enfance@mairie-athis-mons.fr](mailto:enfance@mairie-athis-mons.fr)**